

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Modalités de paiement – Services périscolaires

À réception de votre avis des sommes à payer, plusieurs modes de règlement s'offrent à vous.

Paiement par prélèvement automatique

Le montant de l'avis des sommes à payer sera prélevé directement sur le compte indiqué. Déposez en mairie :

- Formulaire d'autorisation (<https://www.sgdlg.fr/jeunesse/periscolaire.html>)
- RIB

Paiement en ligne

Le paiement en ligne peut se faire par carte bancaire ou par prélèvement unique.

1. Accédez au site <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>.
2. Saisissez l'*Identifiant structure publique* indiqué sur votre Avis des sommes à payer.
3. Sélectionnez *Payer par prélèvement* ou *Payer par carte bancaire*.
 - a. Par carte bancaire, vous devrez saisir les références de votre carte bancaire.
 - b. Par prélèvement, vous devrez vous connecter à votre compte France Connect ou à votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Plus d'informations sur

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/tpa.web?templatename=messageinformation&code=004#dateprelevement>

Paiement par chèque

Chèque à l'ordre du **Trésor Public** à envoyer à :

Centre d'encaissement des Finances Publiques
TSA 50808
35908 Rennes Cédex 09

Paiement de proximité

Le paiement se fait auprès d'un buraliste partenaire sur présentation de l'Avis des sommes à payer (code-barre).

Liste des buralistes partenaires : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Paiement en espèces

Somme à déposer au Centre des Finances Publiques de Rambouillet (2, rue Pasteur, 78120 Rambouillet).